N° 2025.09.07

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

PÔLE SANTÉ : AVENANTS

Madame Claudine LONCLE, adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux, propose trois devis pour l'acquisition d'extincteurs et de plans d'évacuations au Pôle Santé :

Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ADEFI	1 153,30 €	1 383,96 €
SIMIE	1 094,01 €	1 312,81 €
SCUTUM	1 510,50 €	1 812,60 €

Considérant que les devis reçus ne permettent pas de choisir une entreprise car ces dernières ne proposent pas le même nombre d'extincteurs pour le bâtiment, Madame le Maire propose de confier le choix du prestataire retenu à Madame Claudine LONCLE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne quitus à Madame Claudine LONCLE, adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux de choisir l'entreprise la mieux-disante ;
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.